



Logis
Atlantique

Mandat de Prélèvement SEPA

Référence Unique de Mandat (RUM) -

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise **LOGIS ATLANTIQUE** à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et j'autorise ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de **LOGIS ATLANTIQUE**.
J'accepte de recevoir les notifications préalables de prélèvement qui me seront destinées par tout moyen à la convenance du créancier et dans un délai minimum de cinq jours calendaires avant leur date d'échéance.
J'informerai **LOGIS ATLANTIQUE** dans les meilleurs délais de tout changement dans mes coordonnées bancaires. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et je réglerai le différend directement avec **LOGIS ATLANTIQUE**.

CRÉANCIER

ICS :

FR49ZZZ828090

LOGIS ATLANTIQUE

Nom du créancier

202 RUE D'ORNANO

Adresse (numéro et nom de rue)

33000 BORDEAUX

Code Postal, Ville

FRANCE

Pays

Paiement récurrent / répétitif

DEBITEUR

Veillez compléter les champs marqués *

() Nom / Prénom du débiteur*

Longueur maximale 70 caractères

() Votre adresse (numéro et nom de rue)*

() Code Postal Ville*

() Pays*

() Les coordonnées de votre compte (IBAN)*

() Coordonnées BIC*

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

(*) Signature (s) :

PRELEVEMENT AU (cocher la date choisie) :

5 DU MOIS

13 DU MOIS

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC)

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - (fournies seulement à titre indicatif)

LOYER RESIDENCE

Message identifiant du débiteur

Indiquer ici, tout message que vous souhaitez voir restitué par votre banque (140 caractères maximum)

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans le délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ; sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.